



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance**  
**Du Lundi 28 Novembre 2022**

*L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.*

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE - Jacques DECHENAUX  
Yasmine GONAY - Jean-Març GRAND - Sarine VELLA - Colette ROULLET - Daniel SUAREZ - Fabien  
MYLY - François FASCIAUX - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Michelle NOWAKOWSKI -  
Karine REGOBIS – Sylvain GARREAU - Gaëlle FAOU – Karine MAURINAUX – Christian GIRAUD -  
Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN –Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO - Céline  
GRANGE

Procurations : Cécilia BOURGIN à Céline Di DOMENICO  
Sébastien GRIVEL à Gérard BAKINN  
Nathalie CHEVALIER à Jacques DECHENAUX  
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : François FASCIAUX

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 Novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux :  
En exercice : 29  
Présents : 24  
Procurations : 04  
Votants : 28

Le Quorum est atteint

**Votes exprimés**

- Vote pour : 23  
- Vote contre : /  
- Abstention : 5



**17 : Avenant à la convention entre la commune de Varcès Allières et Risset et la commune de Vif portant attribution d'une subvention pour la réalisation d'un terrain synthétique de sport à Vif**

**Vu** l'article L. 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 21 du Conseil Municipal de Vif réuni en date du 29 mars 2021 relative à la transformation du terrain de foot stabilisé des Garcins en terrain d'entraînement synthétique,

**Vu** la délibération n° 2021.042 du Conseil Municipal de Varcès-Allières-et-Risset réuni en date du 30 mars 2021 relative à l'accord de principe sur le cofinancement par les communes de Vif et de Varcès-Allières-et-Risset de la réalisation d'un terrain de football synthétique d'entraînement situé à Vif,

**Vu** l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police Municipale » en date du 17 novembre 2022,

**Considérant** la nécessité de conclure un avenant à la convention initiale afin de prendre en compte l'évolution du plan de financement de l'opération lié au report en 2023 de l'instruction de la subvention sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation aux équipements des territoires ruraux (DETR),

**Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par 23 pour et 5 abstention**

- **D'APPROUVER** l'avenant ci-joint à la convention financière signée avec la commune de Varcès-Allières-et-Risset dans le cadre du financement du terrain de foot synthétique des Garcins,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer cet avenant,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits et ont signé le registre les membres présents.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*

Le Maire,

Guy GÉNET

